



Pension alimentaire donné part moi

Par **TENDRE**, le **26/07/2015 à 18:22**

BONJOUR marque de politesse je suis marié avec une personne qui a des enfants et moi de mon côté aussi, je voulais savoir; nous versons une pension alimentaire pour ces propres enfants qui est versé par nous deux, puisque cela est débité sur notre COMPTE JOINT A TOUT LES DEUX, donc voilà ma question est ce que mes enfants auront le droit de réclamer ce que moi je verse pour eux aussi le jour du partage des biens ou pas, car eux vont avoir leur part de leur père mais moi je trouve que je leur aurai donné toute ma vie une pension et que mes enfants eux vont être laissés part rapport à eux. **MERCI**

Par **cocotte1003**, le **26/07/2015 à 19:37**

Bonjour, vous n'avez aucune obligation de payer la pension des enfants, personne ne vous le demande non plus. La pension peut être prise sur les revenus de votre mari. Vous ne pourrez donc rien réclamer, cordialement

Par **TENDRE**, le **26/07/2015 à 22:35**

Je n'ai aucune obligation mais c'est sur notre compte joint

Par **TENDRE**, le **26/07/2015 à 22:37**

Je n'es aucune obligation mais c'est sur notre compte joint

Par **cocotte1003**, le **27/07/2015 à 04:41**

Bonjour, prenez des comptes séparés et répartissez vous les dépenses du ménage si cela vous partez plus juste pour vos enfants. Je vous rappelle que votre cas n'est pas unique, cordialement

Par **sergio 89**, le **28/07/2015 à 16:20**

suite a un jugement favorable du juge des affaires familiales pour l'enfant qui vie avec la mère qui doit payer l'huissier pour faire vexécuter le jugement?

Par **cocotte1003**, le **28/07/2015 à 19:09**

Bonjour le jugement doit être signifié par la personne qui obtient quelque chose. Tant qu'il n'est pas signifié il n'est pas exécutoire, cordialement

Par **sergio 89**, le **28/07/2015 à 20:05**

je dois faire executer un jugement (pension alimentaire)qui doit payer l'huissier la personne condamne ou la maman de l'enfant?

Par **cocotte1003**, le **28/07/2015 à 20:25**

La maman de l'enfant cordialement

Par **Marine90**, le **07/08/2015 à 12:08**

C'est la personne condamnée qui doit payer l'huissier!